



« Les entrepreneurs remarquables sont annonciateurs d'une économie plus humaine et responsable. Source d'optimisme, d'innovation, de solidarité et d'emploi durable, ils disposent avec le prêt d'honneur Initiative Remarquable d'une ressource supplémentaire pour accompagner leur développement et la création d'emplois. »

ÉDOUARD DE PENGUILLY,
Vice-président d'Initiative France

CONTACT RÉSEAU
Emeline Belin et Gyl Coppey
Tél. : 01 40 64 10 20
entreprisesremarquables@initiative-france.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS
www.initiativeremarquable.com

UNE
NOUVELLE
RESSOURCE
POUR LES
ENTREPRENEURS

LE PRÊT INITIATIVE REMARQUABLE, UN FINANCEMENT AU SERVICE DES ENTREPRENEURS ENGAGÉS.

« Initiative France entend contribuer à la mobilisation pour l'emploi. Elle a créé un nouveau mode de financement, soutenu par l'épargne solidaire, pour les entrepreneurs qui inventent l'économie de demain. Une économie créatrice d'emplois. »

LOUIS SCHWEITZER,
Président d'Initiative France

QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE REMARQUABLE ?

Les entreprises remarquables allient création d'emplois et réussite économique. Les entreprises bénéficiant des prêts d'honneur Initiative Remarquable réunissent les critères suivants dans la vie de leur entreprise :



DYNAMIQUE TERRITORIALE

L'entreprise remarquable contribue au dynamisme économique local. Elle ouvre de nouvelles voies sur son territoire et contribue à son rayonnement.



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise remarquable s'inscrit dans une logique de préservation et de valorisation des ressources naturelles renouvelables.



VOLONTARISME SOCIAL ET SOCIÉTAL

L'entreprise remarquable crée des emplois, valorise son capital humain et apporte sa contribution aux grands enjeux de société. Elle respecte ses fournisseurs, ses clients et les tiers.



INNOVATION

L'entreprise remarquable est porteuse d'une conception novatrice : organisation, marché, gestion, technologie, modèle social...

LE PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE REMARQUABLE



Aider les
porteurs de
projet à réussir

Jusqu'à
25 000 €



Remboursable en
3 à 5 ans



Réservé aux
entreprises
remarquables du
réseau Initiative

230 plateformes
locales partout
en France et
les Outre-mer



15 000
personnes à
l'écoute des
entrepreneurs

Ce prêt d'honneur Initiative Remarquable, sans intérêts ni garanties, s'additionne au prêt d'honneur local accordé par une plateforme du réseau Initiative. Il vient augmenter les fonds propres de l'entreprise remarquable et facilite l'accès au crédit bancaire. Ce prêt est systématiquement associé à un plan d'accompagnement et de parrainage établi conjointement entre l'entrepreneur et la plateforme. Son remboursement s'effectue sur une durée de 3 à 5 ans.

Votre entreprise est peut-être remarquable ?
Interrogez la plateforme Initiative de votre lieu d'implantation :
www.initiative-france.fr

Le prêt est accordé aux entreprises :
- en création, en reprise ou en croissance
- quel que soit leur statut
- de - 10 emplois ETP au moment du prêt
- CA < 2 M€ HT
- créant au moins un emploi

Initiative France agit aux côtés des entreprises dans le respect de la charte éthique du réseau et s'inscrit dans une démarche qualité (charte qualité des plateformes).